



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Clermont-Ferrand, le 10 mars 2020

Affaire suivie par : Cécile Peyré
Tél. : 04 26 28 65 89
Courriel : cecile.peyre@developpement-durable.gouv.fr

SEHN-20-PIL-045

Madame le maire, Monsieur, le maire,

Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article L.411-1 A du code de l'environnement, un arrêté préfectoral en date 10 mars 2020 portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées au bénéfice du personnel du Conservatoire botanique national du Massif Central afin de réaliser des prospections naturalistes dans le cadre de la modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF).

Je vous saurais gré de bien vouloir afficher cet arrêté préfectoral dans votre mairie puis de m'envoyer un certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale, et par délégation,
La cheffe déléguée du service Eau, Hydroélectricité, Nature


Marie-Hélène GRAVIER

Destinataires in fine

Liste des communes destinataires

ANDANCE	MAZAN-L'ABBAYE
ANNONAY	MEZILHAC
ANTRAIQUES-SUR-VOLANE	MONTSELGUES
ARCENS	QUINTENAS
ARDOIX	ROIFFIEUX
ASTET	SABLIERES
BARNAS	SAINT-AGREVE
LE BEAGE	SAINT-BASILE
BOREE	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE
BURZET	SAINTE-EULALIE
COUCOURON	SAINT-JEAN-ROURE
CROS-DE-GEORAND	SAINT-JEURE-D'ANDAURE
DESAIGNES	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS
DEVESSET	SAINT-JULIEN-DU-GUA
GENESTELLE	SAINT-LAURENT-LES-BAINS
ISSANLAS	SAINTE-MARGUERITE-LAFIGERE
LACHAPPELLE-GRAILLOUSE	SAINT-MARTIAL
LAMASTRE	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER
LANARCE	SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN
LAVAL-D'AURELLE	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
LAVILLATTE	SARRAS
LAVIOLLE	SATILLIEU
LESPERON	TALENCIEUX
MALARCE-SUR-LA-THINES	VANOSC
MARCOLS-LES-EAUX	VERNOSC-LES-ANNONAY
MAYRES	